

Pierre TREMBLAY et Ozanne ACHON

Pierre et Ozanne sont à l'origine de tous les Tremblay d'Amérique du Nord. Il est percheron, elle est aunisienne : ils sont le symbole de ces deux petites provinces françaises qui ont tant fait pour la Nouvelle-France.

Aussi loin que remontent les archives évoquant le village de Randonnai on retrouve la trace des Tremblay. Propriétaires terriens, ils travaillent également le fer et une branche éloignée de la famille donne des maîtres de forges qui accéderont même à la noblesse : les du Tremblay, seigneurs de Gaillon.

Le père de Pierre Tremblay, prénommé Philibert, devient tôt orphelin puis est élevé à Randonnai par son oncle Thomas Tremblay, en compagnie de ses frères et sœurs.

Philibert Tremblay épouse Jehanne Coignet dans l'église Saint-Firmin de Normandel - situé à moins de quatre kilomètres de Randonnai- le 3 octobre 1623. Elle est la fille de Jean Coignet dit le Breuil et de Barbe (le patronyme est omis dans l'acte de mariage). On lui connaît au moins un frère avec certitude, Pierre, baptisé le 2 février 1601 à Normandel.

Philibert Tremblay est inhumé dans l'église de Saint-Malo de Randonnai le 17 novembre 1642.

Jehanne Coignet le rejoint le 24 septembre 1664 à Normandel, date à laquelle elle est dite veuve de Robert Chanteau, probablement épousé en secondes noces. Elle passe de nombreux actes notariés à Tourouvre. En 1649 elle demeure à Saint-Maurice les Charencey.

Seuls trois enfants du couple Philibert Tremblay – Jeanne Coignet apparaissent dans les registres paroissiaux de Randonnai qui ne sont conservés qu'à partir de 1630.

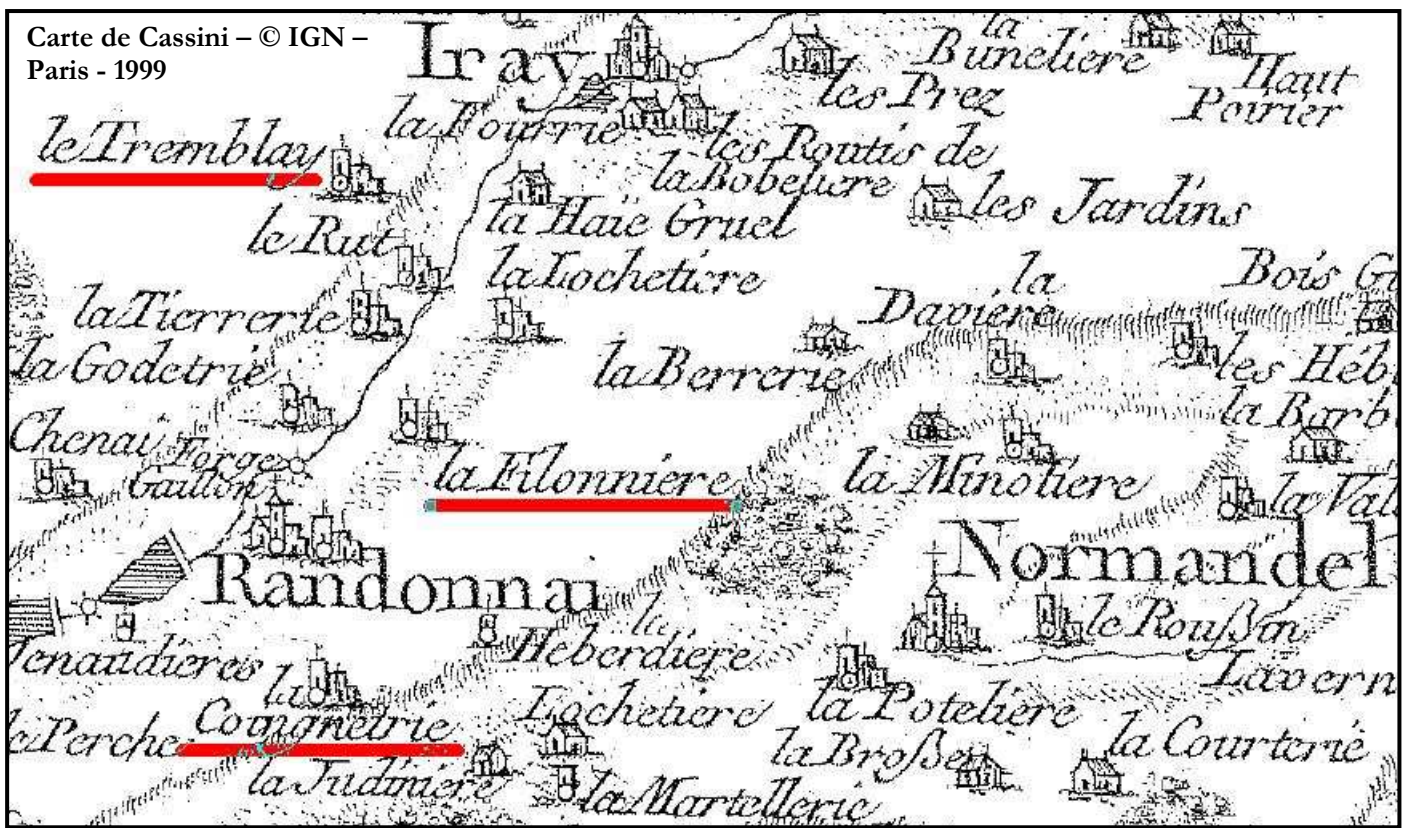
- . Pierre, l'immigrant, dont on estime la naissance à 1626
- . Guillaume, baptisé le 16 novembre 1633. Ses parrain et marraine sont Guillaume Loche, fils de feu Jacques Loche, et Jehanne Hubert, épouse de Jean Le Roulx, et demeurant à Randonnai.
- . Marguerite, baptisée le 2 septembre 1641. Ses parrain et marraine sont Claude Thibault, fils du sieur de La Boissine, et Marguerite Thibault, fille de feu maître Jacques Thibault, sieur de La Mellière. Marguerite est inhumée le 12 novembre 1643.

On ne sait presque rien de la jeunesse de Pierre Tremblay : le seul acte le mentionnant est un baptême du 16 juillet 1640 pour lequel il est parrain de Pierre Lorieux, fils de Nicolas et d'Yvonne Le Roux.

Lorsqu'il s'engage le 9 avril 1647 à Tourouvre auprès de Noël Juchereau, il dit habiter Randonnai, au lieu-dit de « la Filonnière ». Il est laboureur et part pour trois années rémunérées 75 livres chacune. L'acte (numérisé en fin de notice) stipule qu'il sera nourri et que ses voyages aller et retour lui seront payés.

Pierre Tremblay s'engage en compagnie de Martin Huan, originaire de la paroisse de Beaulieu au lieu-dit « du Breuil », distant de cinq kilomètres au plus de « la Filonnière ». Probablement se connaissent-ils déjà mais leur amitié ne fait plus aucun doute quelques années plus tard, lorsque tous deux demeurent à Québec : Martin Huan fait don de ses biens et meubles à Pierre et vient habiter chez lui jusqu'à la fin de ses jours car ce dernier et son épouse «l'ont toujours bien secouru» et lui ont «fait plusieurs services et douceurs ainsi qu'un bon et vrai ami peut faire.»

Carte de Cassini – © IGN –
Paris - 1999



Sur cet extrait de la carte de Cassini (dressée entre 1760 et 1789), nous retrouvons autour de Normandiel et de Randonnai les lieux-dits « le Tremblay » et « la Coingnetrie » qui témoignent de l'implantation de ces patronymes dans la région, ainsi que « la Filonnière », d'où est parti Pierre Tremblay.

Dix ans après son arrivée, Pierre Tremblay contracte mariage devant Claude Aubert avec Ozanne Achon. Le mariage a lieu le 2 octobre 1657 dans l'église Notre-Dame à Québec.

Fille de Jean Achon et d'Hélène Regnault, Ozanne est baptisée dans l'église Notre-Dame de Chambon le 18 juillet 1633. Ses parrain et marraine sont André Martin et Ozanne Achon.

Son frère Joachim, baptisé le 14 février 1635 dans la même église, partira également en Nouvelle-France.

Tous deux ont une sœur aînée, Louise, baptisée le 20 août 1631.

C'est en 1657 qu'Ozanne rejoint la ville de Québec où elle épouse presque aussitôt Pierre Tremblay et s'inscrit à la confrérie du Saint-Rosaire.

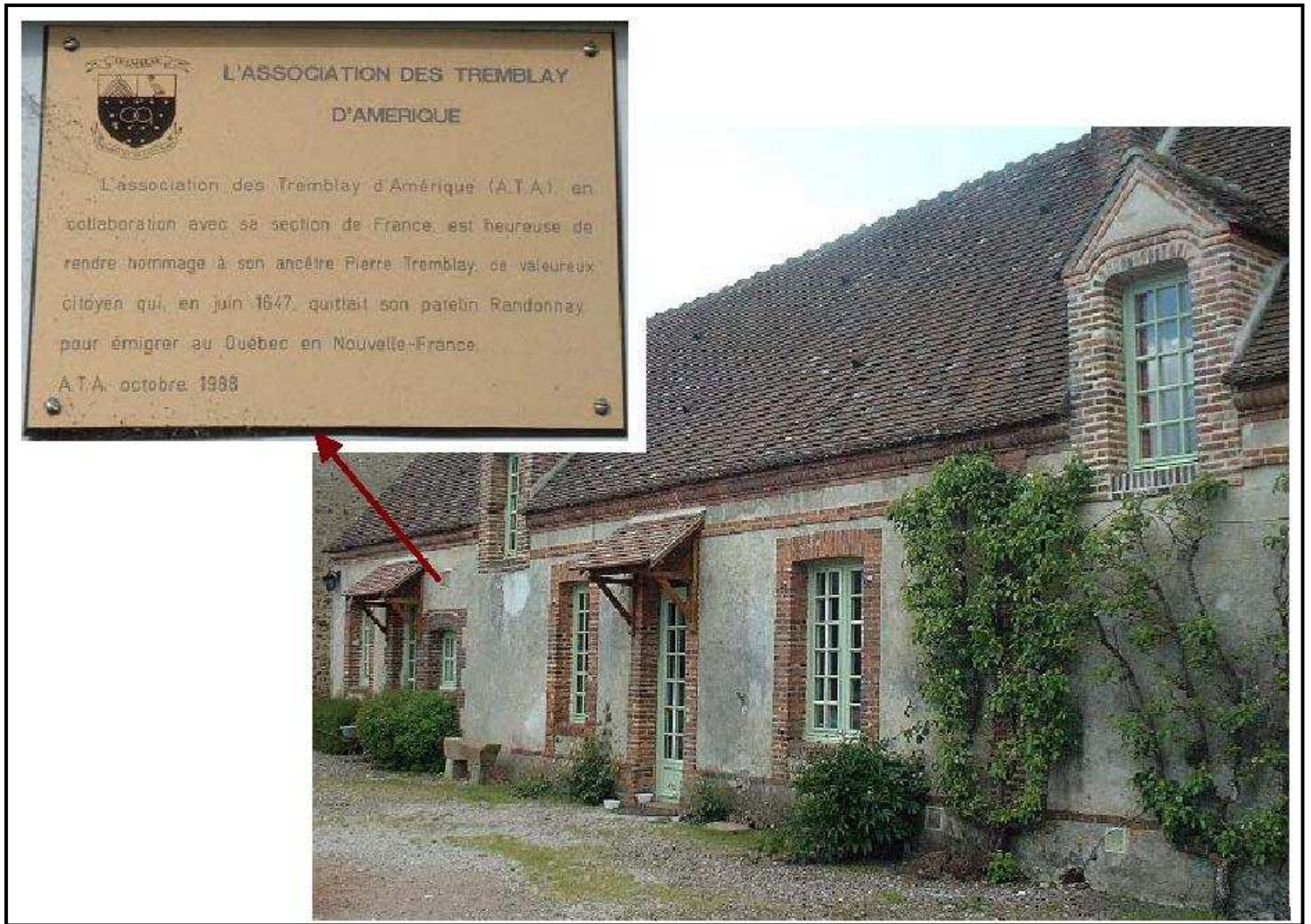
Entre 1658 et 1677, ils donneront vie à 12 enfants : 6 filles et 6 garçons. Toutes les filles se marient mais seulement quatre des garçons font de même.

Le 14 avril 1687, Pierre Tremblay assiste au mariage de sa fille Marguerite mais il est déclaré mort au moment du contrat de mariage de Louise, le 5 novembre 1689.

Le 9 mars 1696, Ozanne Achon fait donation de la moitié de la terre de L'Ange-Gardien à son fils Jacques. En contrepartie, il s'engage à la soigner et à la nourrir tant qu'elle vivra. Ozanne Achon s'éteint au cours de l'hiver 1707 et est inhumée la veille de Noël.



L'église de Notre-Dame de Chambon



La maison du lieu-dit « la Filionnière »,
10 route de Rai, Randonnai



L'association des Tremblay d'Amérique a inauguré la place Ozanne Achon à Chambon en juillet 1999, juste à côté de l'église.

Transcription du contrat d'engagement (l'orthographe a été modernisée et la ponctuation rétablie)

Dudit jour et an que dessus [9 avril 1647] audit lieu
après midi

Furent présents en leurs personnes Martin Huan, serrurier, demeurant au lieu du Breuil, paroisse de Beaulieu près Chennebrun, et se soumettant au pouvoir de cette juridiction pour l'effet des presentes et Pierre Tremblay fils Phillebert, laboureur, demeurant en la paroisse de Randonnay au lieu de la Filonniere, lesquels ont vollontairement promis et se sont obligés par corps et biens à et envers Me Noel Juchereau sieur des Chastellées, demeurant à Québec en la Nouvelle-France, absent, stipulant et acceptant pour luy Pierre Juchereau sieur des Moulineaux, son frère, demeurant a Tourouvre ad ce present. C'est assavoir d'aller par lesdits Huan et Trenblay audit pays de la Nouvelle France servir ledit sieur des Chastellées pendant et durant le temps de trois ans, à commencer du jour qu'ils metront pied a terre audit pais et à finir au bout dudit temps et audit jour qu'ils partiront d'icelui pays ; à la charge audit sieur des Moulineaux et des Chastellees de faire passet et repasser lesdits Huan et Tremblay pour aller audit pays et revenir d'icelui au bout dudit temps, pendant lequel temps il sera aussi tenu de les nourrir. Et a été ce fait en outre moyennant la somme de quatre vingt dix livres pour ledit Huan et de soixante quinze livres pour ledit Tremblay par chacun an que ledit sieur des Moulineaux a promis payer ou faire payer auxdits Huan et Tremblay. Promettant tenir et obligeant et renonçant, présent ad ce Jacques Loyseau maçon demeurant à Tourouvre et Mathurin Beaufis aussi maçon demeurant au lieu du Faisi paroisse de Villiers, témoins qui ont avec lesdits Huan Juchereau et nous notaire signé. Ledit Tremblay a déclaré ne savoir signer de ce interpellé par nous notaire qui a averti les parties de faire sceller ces présentes suivant l'édit du Roy.

Thomas Lacroix
Beaussy Isabelle

Décembre 2005